

Suite à une effraction porte toujours pas remplacée

Par nounouchka, le 04/11/2013 à 15:19

Bonjour,

Suite à une effraction, la porte de jardin de ma belle mère est cassée; des experts sont passés.

Ils peuvent rembourser 1500 euros de frais, sa fait 6 mois que cela dure la porte n'a jamais été remplacée.

Ma belle mère appelle l'assurance régulièrement, elle se déplace aussi régulièrement mais rien à faire le dossier n'avance pas.

Ma question est : que dois-je faire pour que la situation avance ?

Merci de votre réponse.

Par chaber, le 04/11/2013 à 16:37

bonjour

Est-ce l'expert qui a chiffré le remplacement de cette porte?

A titre conservatoire un assureur peut missionner un expert qui dépose un rapport. Il

appartient à cettte compagnie d'assurances d'indemniser en vertu des clauses, souvent draconiennes, du contrat.

Peu de sociétés couvrent ce genre d'effraction hors habitation.

Il vous faut relire les conditions générales du contrat, et, selon celles-ci, exiger une réponse positive ou non de la prise en charge de ce sinistre.

S'il y a garantie, l'assureur doit indemnisation franchise éventuelle déduite,, mais ce n'est pas à lui de remplacer la porte.

Par alterego, le 04/11/2013 à 17:05

Bonjour,

Qu'elle adresse un courrier Recommandé AR à son assureur* en précisant bien ses coordonnées, son n° de contrat et n° de référence du sinistre.

Madame ou Monsieur,

Je vous rappelle que je n'ai toujours pas été indemnisée des conséquences du sinistre cidessus référencé.

En conséquence, je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire le nécessaire dans les plus brefs délais afin que j'obtienne réparation de mon préjudice.

Si vous persistez à ne pas respecter vos engagements contractuels à mon égard, je donnerai la suite qui s'impose.

La présente interrompt le délai de prescription biennale.

Veuillez agréer, Madame ou Monsieur, mes salutations distinguées.

Ne pas mettre sous enveloppe. Pliez la lettre, collez-la sur les bords, inscrivez l'adresse du destinataire sur la lettre elle-même. Il existe un papier à lettre à cet effet.

Cordialement

* Ce courrier, sous réserve que la garantie soit acquise évidemment.

Par Lag0, le 04/11/2013 à 17:12

[citation] Ils peuvent rembourser 1500 euros de frais, sa fait 6 mois que cela dure la porte n'a jamais été remplacée. [/citation]

Bonjour,

Que voulez-vous dire exactement ici?

Pour quelle raison la porte n'a pas été remplacée ?

Ce n'est de toute façon pas l'assurance qui va le faire, il appartient à votre belle-mère de faire faire les travaux et de se faire rembourser ensuite par l'assurance.

Par alterego, le 05/11/2013 à 03:26

Bonjour,

Vous devriez répondre aux questions de Lag0.

Avez-vous lu ou relu, comme vous le recommande à juste raison Chaber, les conditions générales du contrat ?

Ma belle mère appelle l'assurance régulièrement, elle se déplace aussi régulièrement

Elle téléphone à qui et elle voit qui ? Un agent général ou un courtier ? Certainement pas société d'assurance.

J'ai omis de préciser que le courrier que je lui proposais d'adresser devra l'être au siège de la société d'assurance et non pas à son représentant sur place (mandataire ou courtier) à qui vous ne remettrez qu'une copie.

Cordialement